

Communiqué de presse

Berne, le 30 juin 2009

Position de la FMH concernant l'introduction de la Liste des analyses révisée

Travail bâclé et problèmes de qualité

Conformément à la décision du conseiller fédéral Pascal Couchepin, la Liste des analyses révisée entrera en vigueur le 1^{er} juillet 2009, malgré les nombreuses erreurs qui l'entachent et bien qu'elle recoure à des bases de calcul parfois arbitraires et ne tienne pas compte des progrès technologiques. En outre, cette nouvelle liste entraînera une atteinte massive à la qualité. Même si l'OFSP met en place un monitoring d'accompagnement, il sera très difficile de combler les graves lacunes constatées.

Conformément à la décision du conseiller fédéral Pascal Couchepin, la Liste des analyses révisée aura, dès le 1^{er} juillet 2009, un caractère contraignant pour tous les médecins disposant d'un laboratoire au cabinet médical. La Fédération des médecins suisses (FMH) reconnaît volontiers que l'ancienne liste avait fait son temps et qu'elle devait être remaniée. Toutefois, celle qui entre maintenant en vigueur ne convainc d'aucune façon et ne remplit pas les critères prescrits par la loi sur l'assurance-maladie (LAMal) quant à l'efficacité, l'adéquation et l'économicité des prestations médicales (art. 32 LAMal) et au caractère approprié des tarifs (art. 43 LAMal). La liste des analyses révisée présente de nombreuses erreurs et contient des tarifs fixés arbitrairement; les bases de calcul utilisées sont invérifiables. En outre, l'OFSP mise sur des économies substantielles réalisées au détriment des mesures de garantie de la qualité.

En bref, les lacunes de la Liste des analyses révisée sont les suivantes:

- La garantie de la qualité est largement sacrifiée: le nouveau tarif lui alloue jusqu'à 25 fois moins d'argent que l'ancienne liste.
- Les progrès technologiques réalisés au niveau des appareils restent ignorés; l'appareil le plus récent utilisé comme base de calcul a sept ans déjà.
- L'application technique du tarif contient de nombreuses erreurs; lorsqu'on communique celles-ci à l'OFSP, les réponses obtenues manquent de base technique sérieuse.
- Même au bout de deux séances avec la FMH, l'OFSP n'a pas été en mesure de répondre aux questions restées ouvertes ni de documenter l'origine des paramètres de calcul.
- Neuf modes de calcul différents sont appliqués, sans que l'on sache dans quel cas ni pourquoi.

- 70% des tarifs applicables aux analyses de médecine de premier recours n'ont pas été calculés selon le modèle de l'OFSP, mais de façon arbitraire et sans qu'il soit possible de les vérifier.
- Il sera excessivement compliqué d'actualiser la Liste des analyses par la suite, car les tarifs qui n'ont pas été fixés selon le modèle de l'OFSP (soit 870 sur 1660) ne pourront pas être mis à jour automatiquement lors de modifications ultérieures.

Il est donc étonnant que la Liste des analyses élaborée par l'OFSP et approuvée par le conseiller fédéral Pascal Couchepin entre en vigueur malgré des lacunes importantes. Pire, il est simplement désolant de constater qu'en date d'aujourd'hui 30 juin 2009, l'OFSP tente encore de corriger à la va-vite certaines des erreurs les plus flagrantes de son projet en publiant dans son Bulletin un correctif, alors que l'entrée en vigueur de l'ordonnance est fixée à demain.

Le Dr Ernst Gähler, vice-président de la FMH, le dit clairement: «Il aurait mieux valu tout d'abord corriger les erreurs de cette liste avant de l'appliquer!». La FMH regrette également la péjoration de la qualité qui résultera de la tactique de l'OFSP et se retournera finalement contre les patients. Tout au moins est-il prévu de procéder à un monitoring en parallèle à l'application du nouveau tarif, monitoring dont on ne connaît cependant pas encore la forme. C'est pourquoi la FMH veillera à une mise en œuvre de cet instrument de contrôle qui soit axée sur la pratique.

Informations détaillées sur la révision de la liste des analyses:

[Introduction de la liste des analyses au 1^{er} juillet 2009 – quo vadis?](#) (Bulletin des médecins suisses, 24.06.2009)

[Le tarif Point-of-Care](#): proposition de la FMH pour une révision convaincante de la Liste des analyses (08.01.2009)

Renseignements:

Jacqueline Wettstein, responsable de la communication de la FMH

Tél. 031/359 11 50, courriel: jacqueline.wettstein@fmh.ch